Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260928-2026_090-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-090

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 22** **VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le lundi 21 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT, Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Brigitte DELAUNAY, Madame Manuella FERON, Monsieur Guillaume MOUSSON, Madame Gisèle THIEULANT.

ABSENTS- PROCURATIONS :
Monsieur Pierrick RUELLAN : pouvoir donné à Monsieur Hubert GOGER
Madame Sylvie MARTIN : pouvoir donné à Monsieur Jean-Yves MACÉ
Monsieur David GUÉLÉ : pouvoir donné à Monsieur Olivier COMPAIN

ABSENTS EXCUSÉS :
Madame Lucie SORT
Monsieur Yann BRILLET

Monsieur Daniel STERN été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-090 - ENFANCE JEUNESSE - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MERCREDIS /VACANCES SCOLAIRES – ET SERVICE ADO MINIAC (SAMI) - TARIFS 2027

Rapporteur : M. DANIEL STERN, Conseiller délégué Enfance, jeunesse, vie scolaire, CME

Monsieur Daniel Stern expose au Conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les tarifs à appliquer aux familles dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs sans hébergement du service Enfance Jeunesse de la commune pendant les mercredis et vacances scolaires 2027.

Monsieur Daniel Stern relate que la commission Éducation, jeunesse et sport s'est réunie le 15 septembre 2026, et propose au Conseil municipal de :

- ✓ Moduler les tarifs des enfants hors commune en adoptant le même rapport par tranche QF pour les enfants miniacois
- ✓ Diminuer les tarifs de 2 euros pour les tarifs de la tranche QF la plus basse
- ✓ Reconduire en 2027 les tarifs 2026 des autres tranches QF des enfants de la commune

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260928-2026_090-DE

Et comme exposé ci-dessous, sachant que le tarif « journée avec repas et nuitée » a été ajouté après la commission suite à une rencontre avec la CAF.

QF (Quotient familial)		Entre 0 et 649€		Entre 650 et 859€		Entre 860 et 999€		Entre 1000 et 1200€		Plus de 1201€	
		commune	hors commune	commune	hors commune	commune	hors commune	commune	hors commune	commune	hors commune
Accueils de loisirs extrascolaire (vacances scolaires et mercredis en période scolaire)	Journée avec repas et nuitée	24,00 €	33,00 €	29,00 €	36,00 €	33,00 €	40,00 €	36,00 €	45,00 €	40,00 €	50,00 €
	Journée avec repas sans nuitée	8,64 €	10,03	11,83 €	13,52	13,01 €	15,02	14,10 €	16,33	15,38 €	17,75 €
	Journée avec panier repas (PAI)	8,15 €	9,46	10,75 €	12,19	11,35 €	12,97	11,96 €	13,65	12,59	14,37
	1/2 journée avec repas (matin)	5,97 €	7,79 €	8,97 €	11,00	9,98 €	12,22	11,00 €	13,01	12,00 €	13,84
	1/2 journée sans repas (après midi)	4,18 €	5,04	6,61 €	7,56	7,03 €	8,04	7,45 €	8,55	7,85 €	9,10
	1/2 journée avec repas PAI (matin)	5,47 €	6,24	7,89 €	8,77	8,33 €	9,33	8,77 €	9,93	9,20 €	10,47

* Le repas étant fourni obligatoirement par la famille.

Sans renseignement précis (justificatif) du quotient familial au moment de l'inscription ou si ce dernier n'est pas actualisé (pour les dossiers déjà créés), le tarif maximum (tarif de la tranche la plus haute du quotient familial) sera appliqué à la famille.

Tarif 2027 Service Ado Miniac (SAMI) :

Il est proposé d'adopter les tarifs 2027 suivants :

- ✓ Un droit d'adhésion unique est fixé à 10€ par enfant et par an.

Il est proposé au conseil municipal de :

- ✓ Moduler pour les enfants et adolescents le tarif des séjours (journée avec repas et nuitée) en adoptant le même rapport par tranche QF

QF (Quotient familial)		Entre 0 et 649€		Entre 650 et 859€		Entre 860 et 999€		Entre 1000 et 1200€		Plus de 1201€	
		commune	hors commune	commune	hors commune	commune	hors commune	commune	hors commune	commune	hors commune
Service Ados Miniac	Journée avec repas et nuitée	24,00 €	33,00 €	29,00 €	36,00 €	33,00 €	40,00 €	36,00 €	45,00 €	40,00 €	50,00 €
	Journée avec repas sans nuitée	8,64 €	10,03	11,83 €	13,52	13,01 €	15,02	14,10 €	16,33	15,38 €	17,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 24 voix « pour », 1 voix « contre » et 0 voix « abstention » décide :

- **D'approuver les tarifs présentés ci-dessus applicables à compter du 1er janvier 2027.**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

MAIRIE de MINIAC-MORVAN ★ ILLE-ET-VILAINE ★

M. Olivier COMPAIN

Le secrétaire de séance,

M Daniel STERN